

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de LE GRAND-BOURG

Date de convocation : 2 octobre 2006

Date d'affichage :

Nombre de Conseillers : *En exercice*: 15 *Présents* : 9 *Votants* : 9

le 3 NOV. 2006

L'an deux mil six, le vendredi treize octobre à 20 heures 15, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la Commune de **LE GRAND-BOURG** légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de **Mr Pierre MOREAU, Maire**.

Etaient présents : Mrs MOREAU, Maire, Mrs NAVARRE, COTTON, Adjoints ;
Mrs BOULOIR, BRANCA, CHERON, GASNET, GROS, Mme DUBOIS.

➤ Absents Excusés : Mrs REBUS, Mme GASNET, Adjoints, Mrs APPERT, BARATON, Mmes MATHIEU, RICHTER.

Mr Didier BRANCA a été élu secrétaire de séance.

**Objet : MOTION POUR MEILLEURE DESSERTE FERROVIAIRE SUR
NOTRE DEPARTEMENT.**

Au moment où se déroule le débat public sur le projet de ligne à Grande Vitesse Poitiers - Limoges, les élus souhaitent rappeler leur position et réaffirmer les nécessaires aménagements ferroviaires dont le département de la Creuse a besoin pour assurer son développement à savoir :

. Nécessité d'un aménagement en liaison Grande Vitesse de la ligne Paris - Orléans - Châteauroux - La Souterraine - Limoges - Toulouse avec des rames TGV permettant une interconnexion avec le réseau européen Grande Vitesse et assurant une desserte sur Lille et demain sur Strasbourg. Ces aménagements répondent à une véritable politique d'aménagement du territoire indispensable à l'espace Massif Central et doivent être menés dès 2007 dans des conditions financières acceptables pour les Régions Centre et Limousin.

. Nécessité d'une modernisation de la ligne Bordeaux - Guéret - Lyon et de la ligne Ussel - Montluçon.

Les Elus affirment que ramener l'avenir de la desserte ferroviaire du Limousin à un projet exclusif - la ligne à Grande Vitesse Poitiers - Limoges - pénaliserait lourdement le Limousin dans la compétition économique et sociale en cours, car elle signifierait l'absence de toute amélioration d'offre ferroviaire durant les 15 ans à venir.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour Copie Conforme.

A Le Grand-Bourg, le 25 octobre 2006

Le Maire,

Pierre MOREAU

